

|              |        |    |
|--------------|--------|----|
| 5.00 crédits | 30.0 h | Q1 |
|--------------|--------|----|

|   |   |
|---|---|
| Enseignants                                 | le Hardy de Beaulieu Jean ;   |
| Langue d'enseignement                       | Français  |
| Lieu du cours                               | Mons  |
| Préalables                                  | /   |
| Thèmes abordés                              | <p>Le cours a pour objectifs de permettre à l'étudiant-e: (1) de comprendre la place assignée au Droit dans un système politique démocratique; (2) de maîtriser la dialectique, le vocabulaire et les outils (code, bases de données juridiques en matière de législation, de doctrine et de jurisprudence, etc.) juridiques rencontrés; (3) de comprendre les principes de base régissant le fonctionnement d'un Etat de droit et de ses institutions ; (4) de maîtriser les spécificités des dynamiques institutionnelles liées au fédéralisme belge.</p> <p>Le cours se compose de deux parties. Dans la première partie consacrée à l'étude du droit, les thématiques suivantes seront abordées: le concept de Droit et sa place dans la société contemporaine; les domaines du Droit (incluant les spécificités du Droit public par rapport au Droit privé); les sources du Droit; les espaces du Droit; le temps du Droit; l'apprentissage de l'utilisation des outils méthodologiques (législation, doctrine, jurisprudence).</p> <p>Dans la seconde partie dévolue aux principes du Droit public, les thématiques seront: les principes fondateurs du Droit public; le système institutionnel belge; le système de répartition des compétences dans la Belgique fédérale; la prévention et le règlement des conflits dans la Belgique fédérale.</p>   |
| Acquis d'apprentissage                      |   |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | Examen écrit à code ouvert.   |
| Méthodes d'enseignement                     | Cours magistral intégrant également des analyses de cas.  |
| Contenu                                     | <p>Le cours a pour objectifs de permettre à l'étudiant-e: (1) de comprendre la place assignée au Droit dans un système politique démocratique; (2) de maîtriser la dialectique, le vocabulaire et les outils (code, bases de données juridiques en matière de législation, de doctrine et de jurisprudence, etc.) juridiques rencontrés; (3) de comprendre les principes de base régissant le fonctionnement d'un Etat de droit et de ses institutions ; (4) de maîtriser les spécificités des dynamiques institutionnelles liées au fédéralisme belge.</p> <p>Le cours se compose de trois parties. Dans la première partie consacrée à l'étude du droit, les thématiques suivantes seront abordées: le concept de Droit et sa place dans la société contemporaine; les domaines du Droit (incluant les spécificités du Droit public par rapport au Droit privé); les sources du Droit; les espaces du Droit; le temps du Droit; l'apprentissage de l'utilisation des outils méthodologiques (législation, doctrine, jurisprudence).</p> <p>La deuxième partie offre un regard croisé sur les dynamiques institutionnelles belge et étrangères ainsi que sur les principes fondateurs du droit constitutionnel général à destination d'un public de politologues.</p> <p>Dans la troisième partie dévolue aux principes du Droit public, les thématiques seront: les principes fondateurs du Droit public; le système institutionnel belge; le système de répartition des compétences dans la Belgique fédérale; la prévention et le règlement des conflits dans la Belgique fédérale.</p> |
| Ressources en ligne                         | Outre le syllabus et le code, la plateforme "Student corner" (Moodle) met de nombreux outils utiles à la disposition des étudiantes et étudiants.   |
| Bibliographie                               | BOCKEN H., DE BOND T W. (2001), Introduction to Belgian Law, Kluwer/Bruylant.<br>Lejeune Y. (2021), Droit constitutionnel belge : fondements et institutions, Larcier, Bruxelles  |
| Faculté ou entité en charge:                | PSAD  |

